



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Comptes 2011 : message du Conseil municipal au Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal à l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les résultats des comptes de la Municipalité pour l'année 2011, tels que vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2011 où figure également le budget à titre de comparaison.

1. Compte de fonctionnement	Comptes 2011	Budget 2011
Revenus	21'089'855.99	18'515'500.--
./. Charges y compris amortissements comptables	<u>- 19'229'967.81</u>	<u>- 18'261'225.--</u>
Résultat net 2011	1'859'888.18	254'275.--
Amortissements comptables	<u>2'748'100.--</u>	<u>2'752'200.--</u>
Marge d'autofinancement 2011	<u>4'607'988.18</u>	<u>3'007'475.--</u>
2. Compte des investissements	Comptes 2011	Budget 2011
Investissements bruts	2'487'324.08	2'612'000.--
./. Recettes d'investissements	<u>- 5'305'255.35</u>	<u>- 5'960'450.--</u>
Investissements nets 2011	<u>2'817'931.27</u>	<u>3'348'450.--</u>
3. Compte de financement	Comptes 2011	Budget 2011
Marge d'autofinancement	4'607'988.18	3'007'475.--
./. Investissements nets	<u>- 2'817'931.27</u>	<u>- 3'348'450.--</u>
Excédent de financement 2011	<u>1'790'056.91</u>	<u>- 340'975.--</u>

L'excédent de financement effectif 2011 est par conséquent supérieur de **Fr. 2'131'031.91** au montant budgétisé, ce qui signifie en d'autres termes que les investissements ordinaires sont autofinancés à raison de 163.52 % (budget 2011 : insuffisance de financement de 10.18 %).

Ceci s'explique par :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 1'600'513.18
2. des investissements nets inférieurs à la prévision : 530'518.73

Soit un excédent de financement de 2'131'031.91

La marge d'autofinancement dégagée en 2011 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants :

1. écart favorable enregistré sur les recettes de fonctionnement : 2'574'355.99
2. écart défavorable enregistré sur les charges hors amortissements comptables : - 973'842.81

Soit un écart global favorable de 1'600'513.18

L'écart enregistré au niveau des revenus de fonctionnement, soit Fr. 2'574'355.99 ou 13.90 %, s'explique essentiellement par les recettes fiscales, les revenus des biens ainsi que les contributions de biens supérieurs à la prévision. Les prélèvements sur les financements spéciaux, soit Fr. 537'034.60, n'étaient quant à eux point prévus au budget 2011.

Globalement, les charges d'exploitation (hors amortissements du patrimoine administratif) sont supérieures de Fr. 973'842.81 ou 6.28 % aux prévisions budgétaires. De manière similaire aux prélèvements sur les financements spéciaux, les attributions de 706'729.30 n'étaient pas budgétisées, hormis le montant de Fr. 80'000.-- relatif aux abris de protection civile.

Les dépenses du compte d'investissement, avec Fr. 5'305'255.35, sont inférieures de Fr. 655'194.65 à celles budgétisées, ceci étant principalement dû au report des travaux de correction de la Lizerne, lesquels seront entrepris en 2013. Les recettes étant inférieures de Fr. 124'675.92 aux prévisions, le volume des investissements nets s'élève à Fr. 2'817'931.27.

L'exercice 2011 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi. Comme d'accoutumée, les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message et dans lequel sont également commentés les écarts sur investissements.

En vous remerciant de votre collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame le Présidente du Conseil général, Mesdames le Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Municipalité de Vétroz



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Vétroz, le 19 avril 2012 / LS